

ACTION EN SANTÉ & PRÉVENTION AUPRÈS D'UN COLLECTIF DE TRAVAIL

Le CDG 50 assure un accompagnement auprès de la collectivité / l'établissement, dans le cadre de leur obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Objectifs de la mission

Le CDG 50 assure la réalisation d'action d'information et de sensibilisation auprès d'un collectif de travail d'environ 10 agents au sein de la collectivité / l'établissement, sur des thématiques prévention, santé et sécurité au travail définies avec le pôle « Santé et sécurité au travail ».

Les actions proposées sont les suivantes :

- ✓ présentation d'un diaporama synthétique sur la thématique,
- ✓ conseils pratiques relatifs à la prévention des risques professionnels,
- ✓ conseils et recommandations sur la thématique,
- ✓ sensibilisation et mise en pratique.

Conditions d'exercice de la mission

1. Délibération de la collectivité/de l'établissement
2. Signature de la convention-cadre d'adhésion aux missions du CDG 50
3. Demande d'intervention via le formulaire dédié
4. Signature du devis

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission après **acceptation d'un devis** établi conformément au tarif à la demi-journée précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 ».

Des questions sur la mission ?

Pôle « Santé et sécurité au travail »

☎ 02 33 77 89 00

✉ prevention@cdg50.fr

Les + du CDG 50

- ✓ une équipe médicale aux expertises complémentaires en santé au travail
- ✓ un conseil adapté aux métiers et spécificités de la fonction publique territoriale

ACTION EN SANTÉ & PRÉVENTION AUPRÈS D'UN COLLECTIF DE TRAVAIL

Demande de mission facultative

À transmettre à l'adresse prevention@cdg50.fr

Collectivité / établissement :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

Motif de l'accompagnement

L'autorité territoriale sollicite le CDG 50 pour la réalisation d'une **action en santé et prévention auprès d'un collectif de travail**.

Exposé du contexte :

Précisions sur le besoin afin de permettre l'élaboration du programme d'intervention :

L'autorité territoriale reconnaît avoir pris connaissance **des conditions d'utilisation de la mission facultative demandée** (consultables sur www.cdg50.fr) et en **accepte les termes**.

À

le

Cachet et signature
de l'autorité territoriale

